

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Raymond KLEIN, maire,  
en présence de tous les membres du Conseil Municipal,  
sauf Monsieur Jean-Marc LOTZ et Mesdames Laurence RUFİ et Sabrina SCHMITT, excusés.

### ORDRE DU JOUR

I.- APPROBATION DU P.V. de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019

### II.- AFFAIRES FINANCIERES

1. Ouverture d'une ligne de crédit
2. Fête d'été 2019
3. Subvention pour classe de découverte

### III.- AFFAIRES DE PERSONNEL

1. Définition ratios avancement de grade

### IV.- TRAVAUX

1. Abattage d'arbres
2. Travaux sur terrain de football
3. Enfouissement de réseaux secs rue de Goxwiller

### V.- DIVERS

---ooo0ooo---

I.- APPROBATION DU P.V. de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver le  
procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019

### II.- AFFAIRES FINANCIERES

#### 1. Ouverture d'une ligne de crédit

Le Maire explique qu'une ligne de crédit est un outil de gestion destiné à éviter de recourir durablement à l'emprunt pour des besoins de trésorerie ponctuels dans l'attente de subventions ou d'autres recettes telles que les dotations de l'Etat qui sont versées par acompte mensuel.

En l'occurrence, la commune attend notamment le versement d'une part du FCTVA qui n'interviendra qu'au courant de l'automne prochain et d'autre part de la subvention acquise auprès du Conseil Départemental qui n'interviendra qu'à la fin des travaux d'investissement subventionnés (rue du Stade), actuellement en cours.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, afin d'anticiper un manque de trésorerie en cours d'année pour payer les factures relatives aux travaux d'investissement en cours (rue du Stade et rue de Goxwiller).

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- d'approuver la proposition du maire et de solliciter l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de €. 300.000,00
- de charger le maire de solliciter des offres bancaires à cet effet,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents y afférents.

## **2. Fête d'été 2019**

Depuis l'année 1999, une fête d'été avait traditionnellement lieu, tous les deux ans, pour fêter l'indépendance de la Commune de Bernardswiller, acquise le 5 juin 1799. Cette tradition a été interrompue de 2013 à 2018.

La tradition est reprise en 2019, date du 220<sup>ème</sup> anniversaire, à l'initiative de l'Association BASS et de son président Pascal MAEDER. La fête se déroulera les week-ends des 28-29-30 juin ainsi que les 5 et 6 juillet prochains.

Un théâtre de plein air itinérant a été programmé. Il a pour titre « Le Bœuf, le Fumier et le Potager » et regroupe un grand nombre d'habitants du village, de tous âges, ainsi que de l'ensemble des associations, tous bénévoles.

Le Maire propose qu'à l'instar des fêtes précédentes et dans le respect de la tradition, la Commune prenne en charge le coût d'un tir de feu d'artifice pour encourager l'effort fourni par tous ces bénévoles, pour la promotion du village.

Après en avoir discuté et après délibération, discussion, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- de procéder à un tir de feu d'artifice qui sera exécuté par la Société spécialisée PYRAGRIC
- de prendre en charge le coût de la prestation d'un montant de €. 2.880,00 TTC.

## **3. Subvention pour classe de découverte**

Le maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre des classes de découverte, l'école primaire de BERNARDSWILLER a prévu d'organiser une semaine de classe de voile du 24 au 28 juin 2019 inclus (soit 5 jours), pour 22 élèves de CM2. Cette classe aura lieu à l'école de voile de Plobsheim (67). Il n'y aura pas de nuitée et les déplacements se feront quotidiennement en bus.

La directrice sollicite une aide financière de la Commune pour cette sortie.

Le Conseil Municipal

APPRECIANT l'implication dans le fonctionnement de l'école, tant du personnel enseignant que des parents des enfants,

VU l'absence de participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

SUR proposition du maire,

APRÈS en avoir discuté, et après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- de soutenir le projet précité,
- d'accorder à la Coopérative Scolaire de l'école primaire de BERNARDSWILLER, une subvention de €. 8,00 par jour et par élève, soit un montant total de €. 880,00 (€. 8,- x 5 x 22)
- de charger le maire du paiement de cette subvention qui sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2019.

### **III.- AFFAIRES DE PERSONNEL**

#### **1. Définition ratios avancement de grade**

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35 qui dit que « *le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique* ».
- CONSIDERANT que la commune de Bernardswiller doit fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir. Ce taux, appelé « ratio promu/ promouvables » est fixé par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.
- CONSIDERANT le tableau des effectifs et l'organigramme,  
APRES discussion et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de retenir un ratio à 100 % et de prononcer les avancements de grade sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.
- d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 les ratios d'avancement de grade proposés et de les fixer comme suit :

<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio (%)</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Agent de maîtrise principal	100
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100

### **IV.- TRAVAUX**

#### **1. Abattage d'arbres**

Lors de l'aménagement de la rue de la Hardt, il y a une trentaine d'années, la Commune a planté un alignement d'érables rouges, pour séparer le cheminement piétonnier de la route.

Il s'avère que ces arbres développent des racines traçantes qui au fil du temps ont pénétré dans les propriétés voisines et créé de nombreux dommages, jusqu'à soulever des murets de clôture.

Afin de remédier à cette situation, tout en préservant le principe d'aménagement actuel et notamment le cheminement piétonnier indépendamment de la route, le maire propose d'arracher les érables et de les remplacer par des poiriers à fleurs

dont l'enracinement est pivotant, à l'identique de ceux plantés dans la rue de la Schwemm.

Après en avoir discuté et après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- d'abattre et d'arracher tous les érables rouges plantés dans la rue de la Hardt,
- de procéder à la plantation de nouveaux arbres, de type « Poiriers à Fleurs »
- de procéder à ces travaux à l'automne 2019,
- de charger le maire de recueillir un ou plusieurs devis pour la réalisation de ces travaux.

## **2. Travaux sur le terrain de football**

Lors de sa réunion du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a validé le principe des travaux d'entretien du terrain communal de football et d'en confier l'exécution à l'entreprise CSE (COSEEC) à DUPPIGHEIM, pour un montant prévisionnel de €. 7.212,00 TTC. Ces travaux ont été partiellement engagés sous la supervision de Monsieur Norbert MOTZ, adjoint.

Dans l'intervalle, l'association « Cercle Sportif » de Bernardswiller a pris l'initiative de commander des travaux sensiblement identiques, auprès d'une autre entreprise, en l'occurrence l'entreprise HEGE à WISSEMBOURG, tout en laissant le soin du paiement à la Commune.

Le maire a exigé des explications sur cette manière de faire de la part du Cercle sportif : une mise au point a été nécessaire : Une « réunion de crise » a eu lieu en mairie, en présence du maire, de Monsieur Norbert MOTZ, adjoint, des responsables du Cercle Sportif de Bernardswiller ainsi que ceux des deux entreprises concernées.

Le maire a rappelé les droits et les devoirs de chacun, en précisant que le terrain de football appartient à la Commune et que jusqu'à ce jour elle en assurait l'entretien, sous la direction de Monsieur MOTZ, adjoint, sans aucune participation, ni financière, ni autre, de la part de l'association.

Au fil de la discussion il a été unanimement reconnu que l'état général du terrain n'était pas des meilleurs et que la situation de la pelouse pouvait être améliorée et que l'entreprise HEGE proposait en plus une solution de remise à niveau des surfaces, ce qui à terme améliorera nettement l'état du terrain. Conséquence : le terrain sera impraticable pour une période de trois mois environ.

Finalement une transaction a été proposée par le maire et acceptée par toutes les parties :

- l'entreprise HEGE réalisera les travaux d'égalisation du terrain, regarnissage après apport de terre et de sable, pour un montant de €. 6.277,03 TTC pris en charge par la Commune,
- l'entreprise CSE (COSEEC) réalisera les travaux d'entretien prévus à l'été (aération, émiettement et égalisation de la surface et semis de regarnissage). Le coût d'un montant de €. 1.746,00 TTC, sera pris en charge par l'Association « Cercle Sportif »
- l'entreprise CSE (COSEEC) réalisera les travaux d'entretien prévus à l'automne pour un montant de €. 1.193,40 TTC, qui sera pris en charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et après délibération,

- constate que le coût global à la charge de la commune est sensiblement le même que celui prévu lors de la délibération précitée du 28 janvier 2019
- approuve la proposition de transaction présentée par le maire.

## **3. Enfouissement de réseaux secs rue de Goxwiller**

La commune a engagé les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans la rue de Goxwiller. Il est procédé concomitamment à l'enfouissement des gaines et à la pose des chambres de tirages pour les réseaux fibre et de télécommunications.

Lors de la réunion du 26 mars 2019, le Conseil municipal a décidé de sursoir à l'exécution des travaux de câblage tant du réseau téléphonique que du réseau fibre, en attendant des précisions sur l'estimation des travaux de la part de la société ROSACE, en ce qui concerne le réseau « fibre ».

Le maire rend compte de ses entretiens avec ladite société et présente le devis estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU les explications du maire,  
VU la proposition de la société ROSACE,  
APRES en avoir discuté et après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- d'engager les travaux de câblage des réseaux téléphonique et du réseau fibre,
  - de confier les travaux du réseau « Fibre » à la société ROSACE, pour un coût prévisionnel ventilé comme suit :
    - = ceux relatifs à la reprise du réseau existant pour un montant HT de .....€. 19.492,00
    - = ceux relatifs au renforcement du réseau en vue de la desserte d'un ou plusieurs bâtiments à logements multiples dans la rue de Goxwiller, pour un montant HT de .....€. 6.628,00
    - = ceux relatifs à l'amorce du réseau vers la rue St-Sébastien et à son renforcement en prévision des constructions futures, pour un montant HT de .....€. 3.412,00
- Ce qui correspond à un coût total H.T. de .....€. 29.532,00  
soit €. 35.438,40 TTC. =====

- de préciser que les travaux autres que ceux relatifs à la reprise du réseau actuel (renforcement rue de Goxwiller, extension et renforcement rue St-Sébastien) seront préfinancés par la Commune et mis à la charge des constructeurs respectifs, lors de l'édification des immeubles concernés, dans le cadre des dispositions d'urbanisme en vigueur
- de charger le maire de faire exécuter les travaux sur ces bases.

## **V.- DIVERS**

### **1. Installation de la vidéo surveillance à la salle des fêtes**

Le maire informe le Conseil Municipal que l'installation du système de vidéo surveillance à la salle des fêtes prévue initialement les 22,23 et 24 mai prochains est reportée pour des raisons techniques au 10,11 et 12 juillet.

### **2. Sapeurs-Pompiers bénévoles de Bernardswiller : Passation de commandement**

Une cérémonie de passation de commandement des Sapeurs-Pompiers bénévoles de la section de Bernardswiller aura lieu le jeudi 13 juin à 19 h 30 à la salle des fêtes.

A cette occasion l'Adjudant-chef Pascal UNTRAU prendra la relève du Lieutenant Maurice PFISTER, comme nouveau chef de la section de Bernardswiller des Sapeurs-Pompiers Bénévoles.

La cérémonie, organisée conjointement par le SDIS67 et la commune est placée sous le patronage de Monsieur Alexandre PITON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

Un moment de convivialité clôturera cette cérémonie. Le coût sera pris en charge par la Commune.

### **3. Tour de France 2019**

Le maire rappelle que le Tour de France édition 2019 passera à Bernardswiller le 10 juillet prochain.

Il informe le Conseil Municipal que le terrain de Football de Bernardswiller servira de plate-forme de stationnement et de décollage à trois hélicoptères qui assureront la transmission télévisée de la course.

Il informe également le Conseil Municipal que la Commune fera appel à des bénévoles pour sécuriser certaines zones du trajet.

### **4. Enlèvement des pavés Rue de Goxwiller**

Il y a de nombreuses années, la Commune avait installé deux rangées de pavés en travers de la rue de Goxwiller, dans l'espoir d'inciter les automobilistes à ralentir.

Il s'est avéré que l'effet sur la vitesse est tout relatif alors que les désagréments causés au voisinage sont très importants.

Dans l'intervalle un plateau surélevé a été aménagé un peu plus loin : son impact pour réduire la vitesse est jugé satisfaisant.

Le maire propose d'enlever ces pavés et de remettre une bande d'enrobés dans la continuité du tapis actuel.

Le conseil Municipal approuve cette initiative. Les travaux seront réalisés en coordination avec un autre chantier de travaux publics.

Le maire :